

Références

FIP NextStage Références 2008



Nextstage 

Les PME sont le fer de lance de la croissance et de la création d'emplois dans notre pays

A côté des grands marchés actions, obligations et de l'immobilier, il existe un moyen différent et astucieux d'investir son épargne (en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 8 à 10 ans).



Sources : EuroNext au 30/06/08. Insee au 31/12/06, "Une stratégie PME pour la France" Conseil d'Analyse Economique, Rapport de Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Etienne, juin 2006.

NextStage : pour libérer les énergies

NextStage est membre de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et, par le biais de son Président Grégoire Sentilhes, préside la commission Entrepreneurs.

Grégoire Sentilhes est également le Président-Fondateur des Journées de l'Entrepreneur et Membre du Conseil d'Orientation de France Investissement, dispositif visant à injecter 3 Md€ dans les PME françaises.

Références

FIP NextStage Références 2008

Des références pour votre patrimoine

Les PME accessibles aux particuliers via des Fonds d'investissement

Les PME sont au cœur de l'économie française, elles en sont le moteur en termes de croissance et d'emploi, mais ce sont souvent de **véritables pépites oubliées** des grands investisseurs financiers.

Les FIP ont été créés pour favoriser l'investissement dans les PME à l'activité traditionnelle :

La loi prévoit un investissement minimum de **60 %** en PME non cotées issues de 4 régions limitrophes, **40 %** pouvant être investis librement (PME d'autres régions, actions, obligations...).

(les FIP présentent un risque de perte en capital)

60 % PME

40 % Libre

Le choix NextStage : des Fonds PME

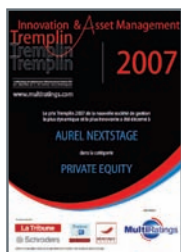
Le portefeuille est avant tout dédié à l'investissement dans des PME non cotées. Critères de sélection : des PME déjà établies, matures et rentables, réalisant de 5 à 100M€ de chiffre d'affaires.

La Société de Gestion rappelle que ce Fonds n'est pas à capital garanti (c'est un Fonds à risque) et qu'il prévoit une durée de blocage de 8 à 10 ans.

70 à 95 % PME

5 à 30 %
Autres placements*

* Placements de type OPCVM monétaire, obligataire, actions, certificats de dépôts, dépôts à termes, instruments financiers à terme, titres de capital et donnant accès au capital de sociétés cotées.



NextStage a été élue en 2007
"Société de Gestion la plus dynamique
et la plus innovante" dans la catégorie
Capital Investissement par MultiRatings
et La Tribune.

(méthodologie d'attribution disponible sur
www.nextstage.com)

Nextstage

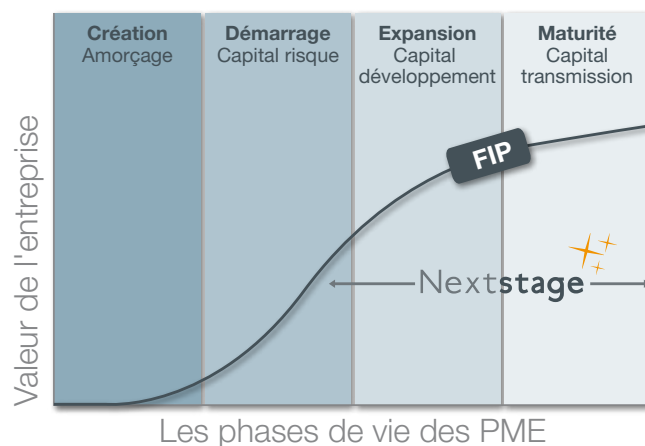
Nos Références

Nous recherchons des leaders, sur des niches en forte croissance (le Fonds présentant un risque de perte en capital).

Des PME déjà établies, matures et rentables, qui ont développé un savoir-faire spécifique et reconnu sur des activités de niche, des domaines stratégiques présentant une bonne visibilité.

Présentes sur des secteurs de prime abord traditionnels, elles se différencient par une expertise particulière, une tradition familiale et une vision européenne voire internationale qui leur permettent de se positionner en leader dans leur domaine.

Non cotées, elles existent depuis au moins cinq ans mais ont souvent un historique de plusieurs décennies.



Vos capitaux

Votre investissement nous permettra d'accompagner efficacement ces entrepreneurs d'exception pour franchir les étapes de leur développement :

- croissance interne et externe,
- développement à l'étranger,
- optimisation des solutions de financement,
- préparation de la transmission.

Nous prenons des participations significatives au capital des PME (minoritaires ou majoritaires) avec la sortie préparée bien en amont : reprise par un industriel, par les managers, introduction en bourse...

La Société de Gestion rappelle que le Fonds n'est pas un Fonds à capital garanti.

Caractéristiques et modalités de fonctionnement

Valeur de la part : 100 euros
Souscription minimale : 3 000 euros soit 30 parts
Délai de souscription : jusqu'au 31 décembre 2008 pour bénéficier de la réduction d'impôt sur les revenus 2008. Fonds ouvert jusqu'au 30 juin 2009.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative : trimestrielle
Durée du FIP : 8 à 10 ans
Rachat de parts : rachats réalisables sur demande à partir du 31 décembre 2016. (Sauf décès, invalidité, licenciement : rachat à tout moment).
Droits d'entrée : 5% nets (non acquis au Fonds)
Droits de sortie (rachat) : 0%
Frais de gestion : 3,5% + 0,15% dépositaire nets par an
Date et numéro d'agrément de l'OPCVM : 26/09/2008 – FNS 2008 0044
Commissaires aux comptes : KPMG
Valorisateur : Groupe Constantin
Dépositaire : Société Générale

NextStage, un seul et unique métier : l'investissement dans les PME

4 associés gérants



Grégoire Sentilhes
Co-fondateur



Hervé de Beublain



Jean-David Haas
Co-fondateur



Keyvan Nilforoushan

Entourés d'une équipe de gestion de 6 personnes

Identifier



Sélectionner



Accompagner

Parce qu'un entrepreneur est trop souvent seul.
Parce qu'un entrepreneur est trop souvent "la tête dans le guidon".
Parce que les capitaux seuls ne font pas les réussites.
Parce que la création de valeur forte et pérenne ne se fait pas sans efforts.

Politique de gestion du risque

Le capital investissement est une classe d'actifs peu liquide qui nécessite un horizon de placement de long terme et qui comporte des risques de perte en capital. Les avantages fiscaux proposés par les FIP ne doivent pas être la seule source de motivation de l'investissement. Les FIP ne sont pas à capital garanti.

Chez NextStage, l'objectif premier est de proposer des outils de placement pertinents permettant une diversification efficace du patrimoine sur le long terme.

Rigueur et diversité : décisions d'investissement prises à l'unanimité par les 4 associés gérants.

Sélectivité : seulement 2 % des dossiers analysés finalement retenus.

Gestion active : proximité des gérants avec les équipes dirigeantes pour un véritable accompagnement.



Afin de pouvoir assurer la pérennité de notre rigueur, de notre sélectivité et de notre gestion active, nous avons fait le choix de plafonner la collecte de notre Fonds à 20 M€.

Un placement vivant et citoyen

Grâce à notre lettre d'information trimestrielle, vous découvrirez les PME sélectionnées pour ce FIP et suivrez l'évolution de leur développement.



NextStage
SAS au capital de 389.980 Euros
RCS Paris B 442 666 830
Agrément AMF GP 02 012 du 9 juillet 2002
25 rue Murillo - 75008 Paris
Tel : 01 53 93 49 40 - Fax : 01 53 93 49 41
www.nextstage.com - info@nextstage.com

Nextstage

Transparence

La totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du premier exercice comptable.

Frais du FIP	Montant ou pourcentage MAXIMUM TTC	Assiette	Périodicité
Droits d'entrée (non acquis au Fonds)	5 %	Souscriptions totales	Une seule fois
Rémunération de la Société de Gestion	3,5 %	Souscriptions totales ou, si supérieure, valeur de l'actif net chaque fin de trimestre civil	Annuelle
Rémunération du Dépositaire	0,15 %	Même assiette que la rémunération de la Société de Gestion, avec un minimum de 7 500 € TTC	Annuelle
Rémunération du Commissaire aux Comptes	10 000 €	/	Annuelle
Frais liés aux investissements dans les sociétés non cotées ou cotées			
3 premiers exercices :	1,5 % ou 150 000 €	Souscriptions totales	Annuelle
Exercices suivants :	0,5 % ou 100 000 €	Souscriptions totales	Annuelle
Frais liés à l'établissement du Fonds	1,2 %	Souscriptions totales	Une seule fois
Frais de gestion administrative et comptable	0,15 %	Même assiette que la rémunération de la Société de Gestion, avec un minimum de 15 000 € TTC	Annuelle

Hormis les droits d'entrée, l'ensemble de ces frais est prélevé directement sur le Fonds et ne fait pas l'objet d'appels ou de facturations supplémentaires auprès du souscripteur. Les performances affichées sont nettes de tout frais de gestion.

Avertissement

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).

Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal (réduction d'impôt), les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général important.

Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 30 juin 2008, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles au FIP des fonds gérés par la Société de Gestion est la suivante :

FIP	Années de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2008	Date d'atteinte des quotas d'investissement en titres éligibles
FIP NextStage Transmission 2006	12/2006	40,2 %	30/06/2009
FIP NextStage Transmission 2007	12/2007	0 %	30/06/2010
FIP NextStage Patrimoine	05/2008	0 %	30/06/2010

Avertissement

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Un double avantage fiscal

Ces avantages sont acquis sous condition : conserver les parts du FIP NextStage Références pendant 8 à 10 ans (légalement 5 ans, sauf décès, invalidité, licenciement)

A l'entrée : une réduction d'impôt immédiate de 25 % des versements, avec un plafond de :
- 3 000 € pour une personne seule investissant 12 000 €
- 6 000 € pour un couple marié investissant 24 000 €

A la sortie : une exonération totale d'impôts sur les plus values (hors CSG-CRDS)

Ces avantages fiscaux sont cumulables avec ceux (identiques) du FCPI NextStage Découvertes.

NextStage
SAS au capital de 389.980 Euros
RCS Paris B 442 666 830
Agrément AMF GP 02 012 du 9 juillet 2002
25 rue Murillo - 75008 Paris
Tel : 01 53 93 49 40 - Fax : 01 53 93 49 41
www.nextstage.com – info@nextstage.com

